



Montreuil, le 4 juillet 2022

Monsieur Alain THIRION
Directeur Général de la
Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises
Place Beauvau
75 008 Paris

Nos réf : 80 – 20220704 SD/MAM

Objet : Application aux sapeurs-pompiers de la filière formation

Monsieur le Directeur général,

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la filière formation s'applique au monde des sapeurs-pompiers. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, toutes les autres filières avaient déjà pris en compte la nouvelle approche, les sapeurs-pompiers s'y attelant dans les derniers n'avaient pourtant pas anticipé malgré un besoin important tant en volume de formation qu'en nombre de formateurs.

Avons-nous toujours pu tenir les formations tout en respectant la réglementation ?

Nous souhaiterions un bilan de la mise en place de cette filière avec des chiffres et une synthèse de cette transition avec identification des points de fragilité ou les difficultés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le directeur général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des
SDIS

Sébastien Delavoux